SEA UNSA éducation
Syndicat de l'Enseignement agricole

COMMUNIQUÉ

CSA EA 4 septembre 2025

LES INSTANCES



Gestion des moyens dans les lycées, mise en place du Bachelor agro, rentrée scolaire, EVARS

Deux sujets majeurs ont été abordés lors de ce CSA EA de rentrée : la mise en place du futur « Bachelor agro » et la gestion des moyens dans les lycées.

- Le SEA-UNSA soutient la création de ce nouveau diplôme mais alerte sur les risques de concurrence avec les formations existantes et sur la confusion qui règne en établissements sur la semestrialisation des BTSA.
- Le SEA-UNSA s'inquiète également des ajustements de moyens réalisés à la rentrée qui fragilisent les équipes et le maillage territorial des EPL.

Sur le Bachelor agro :

Pas de nouvelles informations réglementaires, les textes présentés sont déjà passés en CNEA et CNESERAAV en juillet dernier. Seule nouveauté, le Directeur général adjoint a précisé le nombre de Bachelor attendu à la rentrée scolaire 2026 : 20 classes devraient ouvrir (10 en voie scolaire et 10 en apprentissage) et l'objectif de 100 en 2030.

Le SEA-UNSA s'est prononcé pour ce nouveau diplôme tout en alertant sur le risque de concurrence avec les classes de BTSA existantes. Il y a un vrai sujet au niveau de la carte des formations compte tenu du faible nombre de classes prévues. Sur ce point, la DGER renvoie au processus d'accréditation national et au rôle des DRAAF pour réguler et éviter les concurrences entre établissements. La DGER envisage également la formation de consortium d'établissements pour proposer des parcours aux étudiants (BTSA dans un lycée et Bachelor dans un autre).
Le SEA-UNSA alerte également sur la confusion dans les lycées. Non, il n'est pas nécessaire d'avoir un BTSA semestrialisé pour déposer un dossier d'accréditation Bachelor. Le diplôme ne doit donc pas être un moyen de pression pour pousser les équipes vers la semestrialisation. De la même manière, la semestrialisation n'a pas d'impact sur la poursuite d'étude après le Bachelor : les possibilités restent les mêmes, que les BTSA supports soient semestrialisés ou non (sauf à vouloir poursuivre sur un cursus européen nécessitant la validation des crédits ECTS).

Sur la rentrée scolaire :
Dans le contexte de suppression de 45 postes à cette rentrée, la principale information concerne la gestion des recrutements et de la DGH dans les lycées. La DGER a autorisé cette année certains établissements à aller au-delà des seuils communiqués par les DRAAF avant l'été. Cette évolution de la doctrine vise à accompagner la hausse des effectifs de l'EA en lien avec les objectifs de la loi d'orientation agricole récemment votée. Ainsi, les classes qui avaient un nombre important de vœux 1 sur Affelnet ont été autorisées à recruter davantage afin de ne refuser personne. Plusieurs régions sont concernées aussi bien en outre-mer qu'en métropole. Problème : ces dépassements de capacité se sont faits à moyens constants et ont donc obligé les DRAAF à modifier la répartition des moyens entre les lycées d'une même région : certains lycées ont gagné des moyens tandis que d'autres en ont perdu. S'il est courant d'ajuster les seuils à la hausse ou à la baisse en fonction des recrutements, il l'est beaucoup moins d'annoncer un gel de classe durant l'été ou lors de la rentrée. C'est pourtant ce qui s'est produit cette année.

Le SEA-UNSA alerte sur les conséquences de cette dérégulation et sur son impact au sein des équipes. Dans un contexte de baisse démographique annoncée, les évolutions des structures pédagogiques doivent être conduites avec la plus grande prudence au risque de fragiliser à l'extrême des lycées parfois centenaires. Les objectifs de la loi d'orientation en termes de recrutements sont extrêmement ambitieux mais ils ne doivent pas contribuer à déstabiliser le maillage territorial des EPL garant de l'égal accès au service public partout sur le territoire.

Sur les autres actualités de la rentrée :
Postes enseignants : La DGER annonce un taux de couverture des postes à hauteur de 97% avec des problèmes – chroniques - dans certaines disciplines. Du côté des ACEN, 98% des dossiers de recrutement sont validés côté DGER pour un taux de traitement de 74% par le SRH.

Pour le SEA-UNSA, même si les choses s'améliorent d'année en année, la proportion de collègues sans contrats et contraints de repousser leur rentrée reste toujours trop importante.

ECCF

Lors des CSA EA et CNEA de fin d'année scolaire 2024-25, le SEA-UNSA avait alerté sur les difficultés à réaliser les ECCF suite aux réformes du Bac Pro. Le Directeur général a missionné l'inspection de l'enseignement agricole pour une étude sur ce sujet, un GT sera programmé début 2026. Le SEA-UNSA se félicite de cette décision et restera attentif à la question.

EVARS :
L'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité des apprenants a fait l'objet d'un texte ambitieux à l'Éducation nationale qui va du collège au lycée. Son application dans l'enseignement agricole – en décalage - se fera en 2 temps :

- Pour les classes de 4ième, 3ième, 2nde GT et cycle terminal du Bac G : une note va être diffusée aux équipes par la DGER ;
- Pour les classes de CAPA, Bac Pro et Bac Techno STAV : l'inspection doit présenter ses réflexions lors d'un GT le 26 mars 2026…



Le SEA-UNSA remarque que les délais sont longs et la méthode peu adaptée. Nous demandons également la mise en place de formations en direction des collègues. La DGER recommande de se diriger vers celles de l'Éducation Nationale.

Déclaration liminaire du SEA-UNSA :
Cette rentrée se déroule dans un contexte budgétaire incertain auquel s'ajoute une probable instabilité gouvernementale qui risque à nouveau de bousculer le vote du PLF. Or, les lycées ont besoin de clarté et de visibilité pour fonctionner correctement, revivre le scénario de l'an dernier des suppressions de postes en pleine attribution des moyens serait insupportable.

Plus concrètement, cette rentrée voit se répéter des difficultés que l'on peut qualifier désormais de chronique. Des postes restent non pourvus en établissement, notamment dans les disciplines techniques (agroéquipement, aménagement de l'espace…). Cette absence dégrade à la fois les conditions de travail des collègues et celles d'apprentissages des élèves et étudiants. La crise d'attractivité du métier d'enseignant est bien réelle, chaque rentrée nous le rappelle douloureusement. Sur la question des ACEN, même si la problématique s'améliore, des contrats ne sont toujours pas établis, contraignant les collègues concernés à retarder leur rentrée. Nous déplorons également les conditions dans lesquelles ils débutent. Les contractuels se retrouvent du jour au lendemain lâchés devant des classes parfois sans expérience particulière de l'enseignement. La marche est haute et parfois violente. Leur accueil initial en établissement est un des points encore à améliorer.

Enfin, le SEA-UNSA dénonce fermement la gestion purement comptable des moyens réalisée par certaines DRAAF : annoncer le gel d'une classe pendant l'été sans alerte ou accompagnement préalable n'est pas acceptable. Les adjoints se retrouvent contraints de modifier en catastrophe les services des collègues, voire de jouer sur les affectations des élèves et leur choix d'option pour valider le scénario Guepard. Ce qui est techniquement possible et optimal du point de vue de la DRAAF s'avère insoutenable socialement et pédagogiquement en établissement. Plus largement,

c’est la question des classes à petit effectif qui se pose, et elle se pose dans certains cas de manière brutale. Dans un contexte de baisse démographique annoncée, cette question va devenir prépondérante notamment pour les classes dans les secteurs autres que celui de la production agricole. Quel accompagnement envisagé ? Nous ne pouvons pas nous résoudre à voir vaciller des lycées parfois centenaires situés dans des territoires ruraux dont une large part de l’activité dépend.